

9. Assurer l'entretien des chemins et sentiers

Commune : ville d'Ath	Fiche 2.9
Village ou entité : toute l'entité	Priorité : Lot 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à réaliser un plan de gestion collaboratif du réseau de sentiers athois. Il s'agira concrètement de :

- La création d'un plan et d'un calendrier d'entretien des sentiers en fonction des besoins ;
- La création d'une charte de cogestionnaire de sentiers ;
- La création d'un réseau de parrains et marraines de sentiers, éventuellement soutenu par une plateforme de communication facilitant la coopération, le partage de matériel, etc. ;
- L'accompagnement et la formation des parrains et marraines, notamment à la gestion différenciée des espaces verts ;
- La sensibilisation et l'accompagnement des propriétaires fonciers dans l'entretien des servitudes de passage ;
- La mise en place d'une procédure d'alerte envers le service compétent de la Ville avec suivi des demandes.

Ce projet pourra s'appuyer sur le travail déjà mené par le GT « Sentiers » animé par la FRW qui a permis de dresser un état des lieux des sentiers existants (localisation, revêtements, problématiques) et des sentiers à créer et/ou à rouvrir.

L'investissement citoyen sera valorisé dans la communication communale et par l'organisation annuelle d'un temps de rencontre et d'échange entre les différents parrains et marraines.

2. Justification du projet

Les déplacements à pied s'inscrivent comme une solution prioritaire pour réduire les émissions wallonnes de gaz à effet de serre. La Wallonie l'a d'ailleurs inscrit comme tel dans son plan climat et dans sa stratégie régionale de Mobilité.

Outre le gain en termes climatiques, la marche est bénéfique pour la santé, favorise la cohésion sociale et augmente (études à l'appui) la fréquentation des commerces locaux de biens de consommation courante.

A Ath, le potentiel de déplacements piétons est important car outre le centre-ville qui dispose d'un panel complet de services, commerces et équipements répondant amplement aux principes de la ville du quart d'heure, 13 des 18 villages disposent encore d'une école, nombre d'entre eux ont encore au moins un commerce de première nécessité (boulangerie, épicerie, pharmacie, boucherie) et pratiquement tous les villages disposent d'au moins un équipement public qui s'adresse à leurs habitants (maison de village, plein de jeux, terrain multisport, terrain de pétanque, espace vert).

Ce besoin en déplacements piétons est bien réel puisque plus de 60 avis ont été remis à ce sujet lors des réunions villageoises et concernaient tous les villages. Y ont été évoqué les problèmes de revêtements, d'insécurité des usagers, d'incivisme, de conflits avec les automobilistes, d'accès et de sentiers fermés, de manque d'entretien, ...

La mise en place de ce projet sous forme collaborative permettra d'améliorer le dialogue avec les citoyens, d'enclencher une dynamique constructive et de désamorcer d'éventuelles situations conflictuelles. En outre, l'implication des citoyens dans la gestion du territoire permettra de compléter le travail des ouvriers communaux et des écocantonniers.

Les effets directs et multiplicateurs attendus sont :

- Augmentation de la fréquentation des piétons ;
- Renforcement de la sécurité routière ;
- Réduction des émissions de CO2 ;
- Renforcement de la cohésion sociale ;
- Valorisation des balades et du réseau Points-Nœuds ;
- Augmentation de la fréquentation des commerces et des équipements collectifs ;

3. Liens à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 1 : Augmenter la taille et la qualité du réseau écologique et réduire le ruissellement par une augmentation du stockage de l'eau en surface, dans les sols et dans la biomasse ;
- Objectif 3 : Préserver et renforcer l'identité paysagère du Pays Vert ;
- Objectif 5 : Renforcer le pôle de services du centre-ville et pérenniser ceux dans les villages dont les écoles ;
- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter le nombre de lieux de rencontre pour les habitants et associations en s'appuyant sur leur engagement pour en assurer la gestion ;
- Objectif 8 : Favoriser le maintien et la création de petits commerces de proximité ;
- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur l'offre cyclable et fluviale et les attractions voisines ;
- Objectif 12 : Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle.

Lien avec d'autres outils

- Plan piéton et cyclable d'Ath
- Plan d'Actions athois en faveur de l'Energie Durable
- Plans d'investissement SPW PIWACY et PIMACI
- Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)
- Plan d'Action Wallonie Piétonne 2030 (Wallonie)
- Stratégie régionale de Mobilité 2019-2030 (Wallonie)
- 3^{ème} stratégie wallonne du développement durable (Wallonie)

Liens avec d'autres fiches

- 1.3 – Soutenir et développer les commerces de proximité dans les villages ;
- 1.6 – Aménager les abords d'écoles des villages ;
- 1.7 – Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages ;
- 1.8 – Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité ;
- 2.1 – Accroître la capacité d'accueil de la petite enfance dans les villages ;
- 2.3 – Accroître l'offre en endroits de camps de jeunesse sur l'entité ;
- 2.4 – Mettre en place une stratégie globale de mobilité ;
- 2.5 – Réaliser des aménagements de loisir et de biodiversité sur le site des carrières de Maffle ;
- 2.6 – Rénover la salle du patronage de Moulbaix ;
- 2.7 – Rénover la salle de musique d'Houtaing ;
- 3.1 – Mettre en place un éclairage public intelligent pour développer la trame noire ;
- 3.6 – Installer des parcours santé ;
- 3.11 – Solutionner les problèmes de mobilité dans les villages autour du parc d'activité économique de Ghislenghien ;
- 3.13 – Aménager un RAVeL entre Ath et Ghislenghien le long de la ligne de chemin de fer ;
- 3.14 – Mettre en œuvre un réseau cyclable fonctionnel sur l'entité ;
- 3.15 – Etendre le nombre de distributeurs de produits locaux sur l'entité.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel		Maintien du pouvoir d'achat des ménages par une maîtrise du budget mobilité. Multiplication des offres de déplacement
Environnemental		Réduction des émissions de CO2 et de la demande en énergie
Economie		Création d'emplois de vélocistes et développement du tourisme cyclable

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

Ce projet concerne potentiellement l'ensemble des sentiers et chemins communaux de l'entité.

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets :

Ville d'Ath, citoyens

Partenaires principaux :

Riverains (habitants et entreprises), Parc naturel du Pays des Collines, ASBL Tous à pied ;

Autres partenaires :

Comités de village/quartiers,

Pistes de financement du projet :

SPW-MI, Appels à projets wallons.

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Au regard des enjeux environnementaux et énergétiques, le déploiement des mobilités alternatives à la voiture individuelle, dont la marche, est devenu une nécessité. Le thème de la mobilité a largement été plébiscité par la population et la CLDR lors des phases de consultations et les groupes de travail. Son importance aux yeux de la CLDR se justifie entre autre par la décision d'avoir deux fiches projets relatives à cette thématique (1.8 et 2.9) et l'activation d'un lot 0.

En outre, ce projet s'inscrit dans la continuité des différentes initiatives communales, provinciales et régionales pour accroître le développement de la marche sur le territoire : réseau points-nœuds, plans d'investissement wallon (PIWACY et PIMACI), rénovation des places et espaces publics dans le centre-ville et les villages, ...

B. Etat du dossier

Un premier travail fait en CLDR via le GT « sentiers » a permis de déjà identifier des sentiers où des interventions étaient nécessaires. Ce travail doit encore être approfondi avec des relevés de terrain et élargi à l'ensemble des sentiers de l'entité.

C. Programme des travaux

- Créer le plan et le calendrier d'entretien ;
- Rédiger la charte de cogestionnaire ;
- Mettre sur pied le réseau de parrains et marraines ;
- Accompagner et former les parrains et marraines ;
- Sensibiliser et accompagner les propriétaires fonciers disposant de servitudes de passage ;
- Mettre en place la procédure d'alerte.

D. Démarches administratives

- Assurances pour les cogestionnaires / Parrains-marraines.

E. Éléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

La rédaction de la charte doit être claire et surtout bien préciser ce que chacune des parties est autorisée à faire ou pas.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Elaboration du plan de gestion	1	GT « Sentiers »
Elaboration de la charte de cogestionnaire	1	GT « Sentiers »
Inventaire des sentiers	1	Ville d'Ath, Province du Hainaut
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Nombre de parrains et marraines ayant adhéré à la charte de cogestionnaire :	> 2/village	GT « Sentiers »
Nombre de chantier d'entretien	1/an/sentier	GT « Sentiers »